

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son école Wilfrid-Léger situé au 185, rue Lewis Ouest, à Waterloo, mardi 17 février 2015, à 18 h 00.

**Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

France Choinière vice-présidente

Jeannine Barsalou  
Georgette Beauregard Boivin  
Claude Dubois  
Marc Gagnon  
Éliette Jenneau  
Marilyne Lafrance  
Pierre Lavoie  
Marie Claude Noiseux

**Sont absents :**

Paul Sarrazin président

Danny Lamoureux  
Claude Nadeau  
Serge Poirier

Suzie Lambert Commissaire-parent au primaire

**Sont également présents :**

André Messier directeur général  
M<sup>e</sup> Ghislain Boutin directeur général adjoint, Service des ressources financières et matérielles  
Chantal Cyr directrice, Service des ressources humaines  
M<sup>e</sup> Katherine Plante directrice, Service du secrétariat général et des archives  
Guy Tardif directeur, Service des technologies, de l'information et de l'organisation scolaire  
Isabelle Charest Coordinatrice, Service des communications

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

En l'absence de monsieur Paul Sarrazin, madame France Choinière agit comme présidente et madame Georgette Beauregard Boivin agit comme vice-présidente.

Madame France Choinière ouvre la séance et constate le quorum.

09CE1415-021 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Claude Dubois et appuyé par madame Marilyne Lafrance

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

09CE1415-022 **3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 JANVIER 2015**

Il est proposé par monsieur Marc Gagnon et appuyé par monsieur Pascal Lavigne

**D'ADOPTER** avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2015 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

#### 4. SUIVIS DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX

##### 4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 JANVIER 2015

Aucun suivi.

#### 5. RÈGLEMENT 3.5 – PROTECTION DES ACTIFS

09CE1415-023

##### 5.1 CONTRAT D'ASSURANCE 2015-2016

**CONSIDÉRANT** que chaque commission scolaire peut contracter une assurance, conformément aux articles 178 et 270 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* procède par achat regroupé depuis 2012 notamment avec les commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie dans le but d'en retirer des économies;

**CONSIDÉRANT** que la police d'assurance de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* expire le 30 juin 2015 et qu'il y a lieu de la renouveler pour l'année scolaire 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et l'obligation pour le regroupement de procéder par appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT** l'expertise et l'expérience du consultant *Guy Turcot & associés* (GT&A) *Gestion de risques inc.*, lequel est responsable de la gestion du programme d'assurance du Regroupement des commissions scolaires de l'est du Québec depuis 2006;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie appuyé par madame Marie Claude Noiseux

**DE MANDATER** la firme *GT&A Gestion de risques inc.* afin de préparer l'appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires de ce regroupement;

**DE MANDATER** la *Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke* (CSRS) pour réaliser l'appel d'offres public selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

**DE SOUMETTRE**, d'ici au 16 juin 2015, une recommandation au Comité exécutif pour l'achat des assurances de la CSVDC dans le cadre de cet achat regroupé.

Adopté à l'unanimité.

#### 6. RÈGLEMENT 4 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES

09CE1415-024

##### 6.1 MISE EN CONFORMITÉ DES PORTEUSES DE SCÈNES – ÉCOLE JOSEPH-HERMAS-LECLERC

**CONSIDÉRANT** le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** le besoin de mettre aux normes les porteuses de scènes;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure 50690 « Maintien du bâtiment »;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation;

**CONSIDÉRANT** que les travaux débiteront en juin 2015 et se termineront en août 2015;

Il est proposé par monsieur Claude Dubois appuyé par madame Jeannine Barsalou

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Équipement de Théâtre G.C. Ltée de LaSalle, le contrat de construction au montant avant taxes de 121 779.00\$, pour la mise en conformité des porteuses de scènes à l'école Joseph-Hermas Leclerc.

**POUR : 5                      CONTRE : 3                      ABSTENTION : 0**

Adopté à majorité.

09CE1415-025

## 6.2 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE – MANDAT D'APPEL D'OFFRES

**CONSIDÉRANT** qu'afin de faciliter le processus d'acquisition des équipements par les commissions scolaires, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) s'est entendu avec le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) pour créer un partenariat qui simplifiera la démarche d'acquisition;

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q.C65.1) oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que cet appel d'offres respecte en tout point les encadrements légaux imposés par le MELS et le Conseil du trésor;

**CONSIDÉRANT** les économies que nous avons réalisées en adhérant au dernier appel d'offres pour les services de mobilité cellulaires avec le CSPQ (plus de 9 000 \$ annuellement);

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie appuyé par madame Marilyne Lafrance

**D'AUTORISER** la participation de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à l'appel d'offres pour les services de mobilité cellulaires avec le CSPQ;

**D'AUTORISER** le directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire (STIOS) à signer pour et au nom de la CSVDC le mandat d'achat et les bons de commande qui en découlent.

Adopté à l'unanimité.

## 7. CONSENTEMENT MUTUEL

Nil.

## 8. COMMUNICATION ET APPUI

Nil.

## 9. AUTO-ÉVALUATION

*En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves?*

Conformément à sa mission, toutes les décisions du Conseil des commissaires sont vouées à favoriser la réussite de l'élève.

Monsieur Pierre Lavoie réitère les correctifs demandés relativement à la communication des documents.

